

Le métro de Montréal, des retombées pour le Québec

Québec annonce son intention d'accélérer la conclusion d'une entente pour le renouvellement des voitures du métro de Montréal

La Pocatière, le 5 octobre 2010 – Le premier ministre du Québec, Jean Charest, le ministre des Transports, Sam Hamad, ainsi que la vice-première ministre, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, ministre responsable du Plan Nord et ministre responsable des régions de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent, Nathalie Normandeau, ont annoncé aujourd'hui l'intention du gouvernement de présenter, dès demain, un projet de loi à l'Assemblée nationale visant à permettre la conclusion d'un contrat entre la Société de transport de Montréal et le consortium Bombardier-Alstom pour l'acquisition de près de 500 voitures pour le métro Montréal.

« L'objectif de notre gouvernement est de maximiser les retombées économiques pour le Québec et de s'assurer que les contribuables québécois paieront le juste prix pour le renouvellement des voitures du métro. Nous voulons procéder rapidement dans l'intérêt des usagers du transport en commun et dans l'intérêt économique du Québec », a déclaré le premier ministre.

Compte tenu du contexte où plusieurs des voitures actuelles du métro de Montréal ont atteint leur durée de vie utile, le gouvernement estime que le recours à cette mesure s'avère opportun, 52 mois après la première tentative visant le renouvellement des wagons. Rappelons que le gouvernement et la STM ont toujours agi promptement dans ce dossier. Les requêtes et recours des différentes parties intéressées expliquent la grande majorité des délais.

Procéder plus rapidement, dans l'intérêt de tous

Le gouvernement est d'avis que la conclusion d'une entente entre la STM et le consortium constitue la meilleure alternative et qu'elle permettrait de devancer la livraison des premières voitures de 18 à 24 mois.

« Le métro de Montréal constitue le maillon central de l'offre de service en matière de transport collectif dans la région métropolitaine. Il est donc essentiel que la STM puisse compter sur un parc de véhicules modernes et encore plus sécuritaires pour faire face à la demande actuelle et pour répondre adéquatement aux besoins de demain. Beaucoup d'encre a coulé dans ce dossier et trop de temps a passé. Désormais, il faut produire et livrer ces voitures de métro dont les usagers du transport en commun ont tant besoin », de souligner le ministre Sam Hamad.

Il est important de préciser que les achats effectués par les sociétés de transport ne sont pas assujettis par les règles régissant le commerce international et qu'à titre de fournisseur unique au Canada, le consortium n'est pas visé par les lois applicables et les accords commerciaux canadiens auxquels le Québec est lié.

« Le Québec est reconnu mondialement pour l'expertise qu'il a su développer en matière de conception et d'assemblage de véhicules de métro. Une bonne partie des retombées économiques attendues dans le cadre de ce contrat bénéficieraient aux employés de l'usine Bombardier de La Pocatière, de même qu'aux entreprises de la région du Bas-Saint-Laurent. De plus, toute une série de sous-traitants québécois seraient mis à contribution. Il est normal que le Québec puisse bénéficier, chez lui, d'une vitrine lui permettant de démontrer son savoir-faire et de mettre de l'avant le talent de sa main-d'œuvre », a ajouté la ministre Normandeau.

« Je tends la main aux membres de l'Assemblée nationale et sollicite leur collaboration pour l'adoption du projet de loi que nous présenterons demain », a conclu le ministre Sam Hamad.